

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1310

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Régimes sociaux et de retraite »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.